

Contrat de Prestation de Services Entre Une Agence et un Freelance au Cameroun

Entre :

Agence de Staffing XYZ, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 123456789, ayant son siège social à [Adresse complète au Cameroun], représentée par Monsieur Jean Dupont, en qualité de directeur général,

(ci-après dénommée "l'Agence"),

et

Monsieur/Madame [Nom du Freelance], professionnel indépendant, résidant à [Adresse du Freelance],

(ci-après dénommé "le Prestataire"),

Article 1 : Objet

L'objet de ce contrat est la réalisation par le Prestataire d'une tâche spécifique, à savoir [la création d'un logo pour [Client Final] / la couverture photographique de l'événement [Nom de l'Événement]], selon les termes définis dans ce contrat.

Article 2 : Description de la Prestation

Le Prestataire s'engage à fournir les services suivants :

- Pour la création de logo : conception et livraison de [nombre] propositions initiales, suivies de [nombre] cycles de révisions basés sur les retours de l'Agence.
- Pour la couverture photographique : réalisation de la couverture photo de l'événement, incluant la livraison de [nombre] photos retouchées.

Article 3 : Délais de Livraison

Les livrables devront être fournis par le Prestataire avant le [date précise], à [heure précise], selon le calendrier établi.

Article 4 : Rémunération

Le Prestataire sera rémunéré un montant forfaitaire de [Montant] FCFA pour la tâche complète. Ce montant sera payable à la livraison des travaux finaux et après validation de la qualité par l'Agence.

Article 5 : Propriété Intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres créées seront transférés à l'Agence ou à son client final dès le paiement complet du montant convenu.

Article 6 : Confidentialité

Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information concernant les détails de sa mission ou du client final.

Article 7 : Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des termes du contrat, avec un préavis de [nombre] jours.

Article 8 : Dispositions Générales

Ce contrat est soumis aux lois en vigueur au Cameroun.

Signatures

Pour l'Agence de Staffing XYZ, Pour le Prestataire, Monsieur Jean Dupont [Nom du Freelance]

Obligations des Parties

Obligations de l'Agence :

- **Paiement** : Payer le montant convenu après la livraison et la validation des travaux.
- **Fourniture d'informations** : Fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation de la tâche.

Obligations du Prestataire :

- **Livraison des travaux** : Fournir le travail fini dans les délais et conformément aux spécifications du contrat.
- **Respect de la confidentialité** : Garder confidentielle toute information liée à la tâche et au client.